

(1) Epoux ou Père
Prénoms Fabien Franck Henri
Nom (2) SANCHEZ

né (3) le 27 Juin 1981
à 16 heures
à Paris 12^{ème} arrdt
Pds (4) de (5) François SANCHEZ
et de (5) Evelyne Bernadette
Lucienne Henriette PETIT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 3130
le 30 OCT. 2017

MENTIONS MARGINALES (7)

L'officier de l'état civil
Le fonctionnaire mandaté a été nommé
dans les fonctions d'état civil
par le Maire ou 12^{ème} arrdt.

(1) Epouse ou Mère
Prénoms Caroline Marie
Pascale, Bernadette
Nom (2) GEBERT

Née (3) le 18 aine 1987
à 19 heures 60'
à MIGENNES (Yonne)
fille (4) de (5) Jean-Pierre, François,
Raphaël, GEBERT
et de (5) Geneviève, Paulette
MICHON

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 309
le 06 octobre 2017

L'officier de l'état civil
Sceau (6)



MENTIONS MARGINALES (7)

MARIAGE célébré à Brie-Comte-Robert (Seine et Marne) le 14 Septembre 2019
Il a été déclaré (8) qu'un contrat de mariage a été signé le 12 juin 2019 par Maître
Robineau, notaire à Ozoir-la-Ferrière
Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été signé le... par Me..., notaire à... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1515
le 25 septembre 2017

à 16 heures 23

est né(e) (2) Elena, Jennifer, Évelynne,

Geneviève SANCHEZ

suivant déclaration conjointe
du 26 septembre 2017

du sexe féminin, à Brie-sous-Mauny
Val-d'Eure

(3)

reconnu(e) (4) le 26 Août 2017 en la
mairie de Brie-Courte-Robert
(Seine-et-Marne) par ses père et mère

Délivré conforme aux registres le 13 octobre 2017

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou du mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».